

Référent intégrité (m/f/x)

Référence	2023/référent intégrité
Type de contrat	Réservé au personnel de l'administration
Niveau de diplôme	NIVEAU A (niveau universitaire ou supérieur de type long)
Langue	Français
Date de clôture	16-10-23
Région	Wallonie
Lieu de travail	Votre résidence administrative
Nombre de postes	1
Employeur	Centre régional d'Aide aux Communes
Famille de fonctions	Support

Vous souhaitez écouter, informer et conseiller les lanceurs d'alerte et le cas échéant, instruire leur signalement au sein du Centre régional d'Aide aux Communes ?

Vous êtes déjà agent de la fonction publique wallonne ?

Consultez cette offre, et davantage si affinité 😊

OÙ ALLEZ-VOUS TRAVAILLER ?

Vous conservez votre fonction actuelle et son lieu de résidence administrative puisque la mission s'exerce à temps partiel.

VOTRE MISSION...

En tant que référent intégrité, vous contribuez à la préservation des intérêts au sens large de la Région wallonne et de l'intérêt public. Vous exercez la mission en toute indépendance et êtes administrativement rattaché au Secrétaire général du SPW ou au Fonctionnaire général dirigeant de votre OIP. Le Secrétaire général ou le fonctionnaire général ne dispose pas d'une autorité hiérarchique ou fonctionnelle à votre égard lorsque vous agissez dans le cadre de votre mission, mais il doit s'assurer que vous puissiez effectuer cette dernière de façon indépendante et efficace. À cette fin, vous constituez le point de contact dans la composante interne du système de signalement d'informations sur une irrégularité suspectée, commise ou en voie d'être commise, au sein d'un service du Gouvernement ou d'un OIP.

Dans le respect du secret professionnel, vous écoutez, informez et conseillez tout auteur d'un signalement, toute personne qui envisage un signalement ou qui aide l'auteur d'un signalement, notamment par rapport à la procédure interne et aux mesures de protection et de soutien qui s'offrent à eux.

Vous informez l'auteur du signalement des éventuels autres canaux de signalement et le renvoyez vers l'instance compétente dans le cas où le signalement ne relève pas de votre compétence.

Vous examinez et, le cas échéant, instruisez tout signalement.

Enfin, vous recevez et statuez sur toute demande de mesure de soutien émise par un auteur de signalement, notamment les demandes de soutien psychologique dans le cadre de procédures judiciaires et les demandes d'assistance juridique.

En tant que référent intégrité, vous êtes également chargé d'établir un rapport d'activités annuel, selon le modèle défini par le Ministre de la Fonction publique.

Dans le cadre de votre mission, vous ne pouvez subir aucune représaille fondée totalement ou partiellement sur les actes posés et vous bénéficiez de l'assistance juridique prévue par l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 juin 2016 relatif à l'assistance en justice des membres du personnel et à l'indemnisation des dommages à leurs biens.

La mission a une durée de 6 années, éventuellement renouvelable une seule fois par le Ministre de la Fonction publique, sur proposition dûment motivée du Comité stratégique ou du Collège des Fonctionnaires généraux dirigeants.

La mission s'exerce à temps partiel, en plus de la fonction initiale de l'agent désigné

Plus particulièrement, vous serez chargé de :

- réceptionner les signalements transmis oralement ou par écrit et en établir, le cas échéant, un procès-verbal.
- examiner la recevabilité et le bien-fondé des signalements, sur base d'une analyse des informations et pièces communiquées et statuer en conséquence, dans une décision motivée.
- instruire les signalements recevables et manifestement fondés, dans le cadre d'un mandat d'instruction préalablement établi et dans le respect des principes généraux de bonne administration, du règlement général sur la protection des données et des droits de la défense, avec, le cas échéant, la contribution d'autres (anciens) membres du personnel, stagiaires ou services, la réalisation de constatations sur place et/ou l'obtention de documents ou de renseignements, tels que justifiés au regard de la finalité poursuivie par l'instruction.
- établir, au terme de chaque instruction et dans le délai maximal prévu, un rapport circonstancié motivé incluant les constatations réalisées, une appréciation et, le cas échéant, des mesures proportionnées et adéquates afin d'assurer un traitement correct de l'irrégularité.
- assurer le suivi des conclusions de l'instruction d'un signalement, tant à l'égard des autorités compétentes, que des auteurs de signalement et des personnes associées à l'instruction.
- analyser les demandes de soutien psychologique dans le cadre d'une procédure judiciaire et les demandes d'assistance juridique, et statuer sur leur octroi.
- assurer un rôle d'écoute, d'information et de conseil à l'égard de tout auteur de signalement, personne s'apprêtant à effectuer un signalement ou aidant un auteur de signalement.
- organiser, animer et/ou participer, avec des intervenants internes et/ou externes, à des groupes de travail, commissions techniques, réunions, colloques, conférences...

VOTRE PROFIL

Le candidat doit :

- être membre du personnel statutaire de niveau A. Tenant compte de l'incompatibilité entre une fonction d'encadrement et la mission de référent intégrité, les agents occupant un poste de promotion de grade A4 ou supérieur seront exclus de la procédure de sélection.
- être d'une conduite répondant aux exigences de la mission. A cette fin, le candidat devra joindre à son dossier un extrait de casier judiciaire faisant état d'un dossier disciplinaire vierge et une attestation de son supérieur hiérarchique faisant état d'une conduite irréprochable dans l'exercice de ses fonctions. Par ailleurs, tous les ans, une vérification du casier judiciaire sera effectuée pour s'assurer de l'intégrité de l'agent.
- disposer de minimum 10 années d'expérience dans un service public. Si aucun candidat à la mission ne répond à cette exigence, il peut y être dérogé. La condition d'expérience est alors portée à minimum 4 années.
- disposer d'un diplôme de base de 2ème cycle (licencié, master, docteur, pharmacien, agrégé, ingénieur, ingénieur industriel, architecte, maître) ou de 3ème cycle (doctorat) délivré par une université ou une haute école belge. Les diplômes de juriste, criminologue, sciences administratives et politiques ainsi que l'exercice de la fonction d'auditeur interne sont un atout pour la mission.
- suivre impérativement, dans les 3 mois de la désignation, la formation prévue pour la fonction.

Compétences comportementales

- Esprit critique – Se forger sa propre opinion en relativisant les informations disponibles
- Assertivité – Défendre un point de vue ou l'application d'une règle par un échange positif en préservant la qualité des relations professionnelles
- Décider – Prendre des décisions à partir d'informations (in)complètes et initier les actions ciblées afin de mettre en œuvre les décisions
- Communiquer – Communiquer avec autrui en s'assurant de la compréhension de l'information reçue et transmise
- Gestion de suivi – Surveiller l'état d'avancement et assurer le suivi des activités et/ou des projets dont on a la charge en fonction des résultats attendus

- Gestion du stress – Demeurer efficace en situation de stress en conservant sa capacité à prendre des décisions réfléchies et en maîtrisant ses émotions

Compétences techniques

- Dispositions légales et normatives – Contrôler le respect des dispositions légales, des procédures, des normes et/ou des réglementations en vigueur
- Avis technique – Émettre des avis techniques argumentés et pertinents
- Gestion de l'information – Capitaliser des informations, des procédures et de la documentation, les exploiter et les diffuser
- Rédaction – S'exprimer par écrit dans un langage précis, grammaticalement correct et compréhensible pour le destinataire
- Informatique – Utiliser les fonctionnalités de base/avancées d'une suite bureautique (traitement de texte, tableur, logiciel de présentation et messagerie électronique)

COMMENT POSTULER VALABLEMENT ?

Pour être recevables, les actes de candidature doivent :

- répondre aux exigences communes et aux exigences reprises dans le profil de la fonction postulée ;
- être adressés pour **le 16 octobre 2023 au plus tard** par mail à Isabelle NEMERY – candidatures@crac.wallonie.be **et** à talents.wallonie@spw.wallonie.be
- comprendre :
 - un **CV** à jour ;
 - une **LETRE DE MOTIVATION** spécifique à la fonction
 - une **COPIE DU DIPLÔME** requis pour la fonction.
 - une attestation du supérieur hiérarchique faisant état d'une conduite irréprochable du candidat dans le cadre de ces fonctions.

Un extrait de casier judiciaire, nécessaire à l'engagement, sera demandé directement au Casier judiciaire central par la direction « Talents Wallonie » du SPW.

Les dossiers de candidatures feront l'objet d'un examen de recevabilité par le fonctionnaire général du service ou de l'organisme d'intérêt public dans lequel la mission de référent intégrité est à conférer, dans le but de vérifier les conditions d'admissibilité reprises à l'article 3, § 3 de l'arrêté. 5.

Les candidats dont la candidature est déclarée recevable présentent, devant le Collège des Fonctionnaires généraux, une épreuve qui a pour but d'évaluer les compétences et les aptitudes requises à l'exercice de la mission de référent intégrité. Le Collège décide du type de l'épreuve. Après l'épreuve, le Collège établit un classement des lauréats. Ces derniers sont repris dans une réserve, dont la validité s'élève à deux ans. Ce classement est transmis au Ministre ayant la Fonction publique dans ses attributions, chargé de la désignation. Lorsque la réserve est épuisée, une nouvelle procédure de sélection pourra être lancée.

NOTRE OFFRE :

Nous vous proposons :

- une mission à temps partiel, en complément de votre fonction initiale
- une désignation pour une période de six ans, renouvelable une fois
- une formation spécifique pour la fonction

PERSONNE(S) DE CONTACT

Concernant la fonction :

Marielle REMY – Directrice générale adjointe

Arrêté du Gouvernement wallon du 13 octobre 2022 portant les dispositions diverses relatives au signalement d'informations sur une irrégularité suspectée au sein d'un service du Gouvernement wallon ou d'un organisme d'intérêt public auquel est applicable le décret du 22 janvier 1998 relatif au statut du personnel de certains organismes d'intérêt public relevant de la Région wallonne.

Concernant la procédure de sélection :

Talents Wallonie

081/249 640

Talents.wallonie@spw.wallonie.be

ÉGALITÉ DES CHANCES ET DIVERSITÉ

La Wallonie mène une gestion active de la diversité en garantissant l'égalité des chances, de traitement et d'accès aux sélections pour tous ses candidats.

Nos responsables de sélection sont formés à la diversité et à l'égalité des chances. Ils veillent à une procédure de sélection objective au cours de laquelle seules vos compétences sont mesurées sur base d'outils et de tests neutres. Votre couleur de peau, sexe, âge ou handicap... ne jouent aucun rôle dans l'évaluation de vos compétences.

Nos descriptions de fonction sont rédigées au masculin uniquement pour des raisons de lisibilité.

Toutes les fonctions s'adressent de manière égale aux femmes et aux hommes.

Vous êtes une personne en situation de handicap, de trouble ou de maladie ?

Votre candidature peut être posée selon les modalités habituelles aux examens de recrutement organisés par les différents services publics.